

de nouveaux Guyhot dans nos parages. Les autorités religieuses, M. l'abbé Colin en tête, nous avaient explicitement promis de surveiller leurs gens, d'empêcher les gardiens salariés de la morale de faire invasion dans les familles.

Nous avons eu tort de compter sur ces promesses. Avant longtemps éclatera, en tous détails, un autre scandale qui paraît avoir des dimensions plus regrettables que le premier.

Il est de toute évidence que pour certains prêtres la femme est du domaine ecclésiastique pour le moins au même titre que la dîme.

Le clergé ne saura donc jamais ce que quelques-uns de ces membres amassent de tempêtes et de haines sur sa tête en allant ainsi bivouaquer sur un terrain doublement défendu.

Et certain évêque ferait meilleure œuvre de prudence pastorale en surveillant les agissements de ses employés qu'en préparant la canonisation de Nulty.

VIEUX-ROUGE.

LA LIGNE DROITE,
c'est le plus court chemin. Le BAUME RHUMAL guérit ainsi les affections pulmonaires. 71

LA SIMONIE

Nous avons déjà parlé, dans les colonnes du RÉVEIL, des agissements de certains curés qui ne se gênent pas d'imposer une taxe obligatoire aux paroissiens qui assistent à l'office le dimanche matin.

Il est inutile de contester que ceux qui ont besoin des services de ces messieurs sont obligés de les payer. C'est une vérité élémentaire Cependant, il convient de dire que la manière de percevoir leur dû n'est pas toujours régulière. Quand un laïque a une créance à encaisser, il y met généralement toute la délicatesse possible,

et il a raison, car il s'agit pour lui de conserver un client La gent ensoutanée n'y met pas tant de formalités.

Le bon curé, la main remplie d'excommunications de toutes les dimensions, se met en embuscade, et tire à boulets rouges sur le paroissien même lorsque celui-ci est disposé à remplir son devoir.

Il y a quelques mois, dans ces mêmes colonies, nous avons raconté que le curé d'une paroisse de la banlieue avait exigé la sortie de l'église d'une de ses paroissiennes qui n'avait pas sur elle la somme nécessaire pour solder le prix de son siège à la basse messe.

Plus tard, le ci ré de St Louis de France annonçait au prône qu'il prélèverait lui-même le prix d'entrée, et gare à ceux qui ne seraient pas en mesure de le payer.

Nous avons encore mieux que cela.

Heureusement que cette fois l'odieux ne tombe pas sur un prêtre canadien, mais sur un de ces importés que nous avons qualifiés autrement de Terroristes. Ces gens sans patrie et sans famille dont la plupart ont été chassés de leur pays à la suite de méfaits plus ou moins scandaleux, et qui semblent s'être donné pour mission de détruire la foi parmi notre population.

Voici l'incident :

Il y a trois semaines, la fille d'un avocat distingué de Montréal, la nièce d'un grand commerçant, et la femme d'un mécanicien du Grand-Tronc se rendaient ensemble à la messe à l'église Ste Anne, desservie par les Rédemptionnistes sous la direction d'un nommé Strubbe. Losqu'elles furent assises dans un des bancs, l'exécuteur des hautes œuvres du curé, *vulgo* le bedeau, vint leur demander à chacune une pièce de cinq cents pour l'usage du banc. Ni l'une ni l'autre n'avait de monnaie, mais la fille de l'avocat dit au bedeau qu'au sortir de l'office elle rencontrerait son père, qui assistait à la messe dans une autre partie de l'église, qu'elle irait porter les quinze cents réclamés au presbytère.

Le bedeau répondit qu'il allait soumettre le cas au curé, et celui-ci vint lui-même réclamer la somme en disant aux dames que lorsqu'elles montaient dans un char elles étaient obligées de